



Cdd non renouvelé accident du travail

Par **ENNOE**, le **15/02/2016** à **16:30**

Bonjour je suis en contrat à durée déterminé mon premier cdd du 13 juillet 2015 au 31 septembre 2015 renouvelé du 01 octobre 2015 au 31 décembre 2015 puis Du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016 sur ce renouvellement il y a noté ceci : pour assurer l'indisponibilité de l'agent titulaire en arrêt maladie ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de la durée de indisponibilité de l'agent titulaire.
Entre temps l'agent a démissionné.
Suite à un accident de travail je suis en arrêt jusqu'au 22 février 2016 et une personne me remplace
J'ai reçu un appel téléphonique du secrétariat de mon travail me disant que mon contrat ne serait pas renouvelé A ma question pourquoi ? on m'a répondu que c'était le responsable qui a pris cette décision
J'ignore si le motif est étriqué ou pas à mon accident de travail.
Que dois je faire ?
Je vous remercie par avance de vos conseils

Par **morobar**, le **15/02/2016** à **19:44**

A ma connaissance, la démission du salarié remplacé emporte de droit la fin du CDD.
Quoiqu'il en soit hors ce cas de figure, l'employeur n'a aucun motif à fournir pour le non renouvellement du CDD.